



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023

Numéro de la délibération  
9<sup>ème</sup> délibération

**Objet : Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public**

L'an deux mille vingt-trois, et le premier du mois de février, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Francs BAPTISTE.

Convocation faite le  
Jeudi 26 janvier 2023

Membres  
en exercice : 35

Présents (29) :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOÏAL épouse MIXTUR, M. Lucien Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse RÉGÉLAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, M. Daniel BOUCAUD, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, M. Bruno DESIRÉE, M. Miguel TROUPÉ, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le jeudi 2 février 2023

SAINTE-ANNE,  
Le jeudi 2 février 2023

Absents (06) :

- Absents représentés (02) : Mme Mariane GRANDISSON (représentée par Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER), M. Sébastien GAUTHIER (représenté par Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN).
- Absente excusée (01) : Mme Ketty COURIOL-LOMBION.
- Absents (03) : M. Patrick SOLVET, Mme Sylvia LAPTES, Mme Jeannette COURIOL.

-----  
Secrétaire de séance : M. Miguel TROUPE  
-----

Le conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L. 2122-1 à L2122-5 ;

**Vu** le procès-verbal de la commission de développement économique en date du 17 novembre 2022 ;

**Vu** l'exposé du maire ;

**A la majorité**

- **VOTANTS : 31**
- **POUR : 29**
- **ABSTENTIONS : 02 (Messieurs Miguel TROUPE et Patrick GALAS)**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter les tarifs selon les tableaux ci-dessous, des droits de place et de voirie du domaine public applicables aux autorisations d'occupation du domaine.

**Domaine public communal routier**

**Ambulants**

Sur l'ensemble du territoire communal	Toute l'année	Par événement
Maraichers sans véhicule	5,00 €/ jour	15,00 €/jour
Maraichers avec véhicule	10,00 €/jour	20,00 €/jour
Marchands ambulants	10,00 €/jour	20,00 €/jour
Marchands ambulants de la plage du bourg	15,00 €/jour	25,00 €/jour
Marchands ambulants (petits produits)	5,00 €/jour	15,00 €/jour
Marchands ambulants de produits artisanaux	5,00 €/jour	15,00 €/jour

Marché de Valette	Toute l'année	Par événement
Ventes ambulantes sans véhicule	5,00 € / jour	10,00 € / jour
Ventes ambulantes avec véhicule	10,00 € /jour	20,00 € / jour
Droits de place aux commerçants abonnés <sup>1</sup>	5,00 € / jour	10,00 € / jour
Droits de place aux commerçants volants	10,00 € /jour	15,00 € / jour
Branchement électrique	2 € / jour	

<sup>1</sup> Paiement par mois obligatoire

❖ Hors manifestations

Maraîchers (avec véhicule)	300 € / mois
Maraîchers (sans véhicule)	150 € / mois
Ambulants avec véhicule (Abonnés)	600 € / mois
Ambulants sans véhicule (Abonnés)	300 € / mois
Ambulants avec véhicule (volant)	25 €/ jour
Ambulants sans véhicule (volant)	15 €/ jour
Terrasses ouvertes	10 € / jour
Terrasses couvertes	15 € / jour
Etalages	150 € / mois
Etalages forfait week-end	30 €
Terrasses ≤ 20 places assises sur la plage du bourg	Gratuit
Terrasses > 20 places assises sur la plage du bourg	20 € / jour
Privatisation de places de stationnement	269 € / mois / place (indivisible)

❖ A l'occasion de manifestations organisées par la ville ou en partenariat

Types de prestation	Tarifs			
	1 jour	2 jours	3 jours	+ de 3 jours
Ambulants avec véhicule	50 €	90 €	130 €	170 €
Bars fixes - buvettes	30 €	50 €	70 €	90 €
Petits marchands	10 €	15 €	20 €	25 €
Forains (par activité)	100 €	180 €	260 €	340 €
Terrasses ouvertes	50 €	90 €	130 €	170 €
Terrasses couvertes	70 €	130 €	190 €	250 €
Etalages	30 €	50 €	70 €	90 €

❖ A l'occasion d'événements et autres manifestations

Types de prestation	Tarifs			
	1 jour	2 jours	3 jours	+ de 3 jours
Ambulants avec véhicule	40 €	70 €	100 €	130 €
Bars fixes - buvettes	20 €	30 €	40 €	50 €
Petits marchands	5 €	7 €	10 €	15 €
Forains (par activité)	80 €	150 €	220 €	300 €
Terrasses ouvertes	30 €	40 €	50 €	60 €
Terrasses couvertes	50 €	80 €	110 €	140 €
Etalages	15 €	20 €	30 €	40 €

**Commerçants**

Occupations	Tarifs
Chevalets à l'unité	180 € / an
Terrasses (m <sup>2</sup> indivisible d'emprise annuelle)	10 € le m <sup>2</sup> / an
Armoires de conservation de glace	500 € / an
Armoire de bouteilles de gaz	500 € / an
Privatisation temporaire d'une place de stationnement	2 € / heure
Livraison	Gratuite

## Administrés et entreprises

Occupations	Tarifs
Privatisation de places de stationnement pour déménagement	20 € / jour / place
Privatisation de place de stationnement pour véhicule en panne	270 € / mois / place*
Privatisation de place de stationnement pour véhicule locatif	270 € / mois / place*
Véhicule exposé pour la vente	270 € / mois / véhicule*
Grue ou engin de levage	215 € / jour
Echafaudage de pied ou sur tréteaux (m <sup>2</sup> indivisible)	25 € le m <sup>2</sup> / mois*
Palissade de chantier	25 € le mètre linéaire*
Emprise au sol clos ou non clos de la voie publique (m <sup>2</sup> d'emprise)	20 € le m <sup>2</sup> / mois*
Dépôt temporaire de matériaux sur le domaine public	20 € / mois*
Emplacement de benne	55 € / jour
Installation ayant une emprise au sol (local EDF...)	20 € le m <sup>2</sup> / an
Livraison	Gratuite

\* mensuel indivisible

## Indépendants

Occupation	Tarif
Emplacements taxis	500 € / place / an

## Associations

	Tarif forfaitaire				
Associations à but non lucratif concourant à la satisfaction de l'intérêt public local	<b>Gratuit</b>				
Associations à but lucratif	½ journée	1 jour	2 jours	3 jours	+ de 3 jours
	50 €	70 €	80 €	90 €	100 €

## Droit à l'image

Occupation	Tarif
Long métrage - Téléfilm - Film publicitaire et commercial	550,00 € / Jour
Court métrage - Documentaire - prise de vue	300,00 € / Jour
Tournage ou prise de vue à but non lucratif (réalisés par des étudiants sous réserve de la production d'un justificatif de l'établissement scolaire)	<b>Gratuit</b>
Tournage et prise de vue à but non lucratif	<b>Gratuit</b>

## Cas spécifiques

Occupation	Tarif
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rassemblement familial ou amical sans activité économique</li> <li>➤ Etablissements privés, publics et associations à but non lucratif – Ne percevant <b>aucune recette</b> durant la manifestation réalisée sur le domaine public</li> <li>➤ Baraque de jeux gratuits, stands d'animation, d'exposition, de démonstration, de prévention santé</li> <li>➤ Coffre relais de la poste</li> <li>➤ Borne, fontaine publique, jardinière, bouches de lavage, d'arrosage et d'incendie, bancs publics, WC publics, poubelles</li> <li>➤ Canalisations d'éclairage public et candélabres exploités en régie directe par les collectivités</li> <li>➤ Armoires électriques des dispositifs d'éclairage public</li> <li>➤ Containers à ordures ménagères</li> <li>➤ Rampe d'accès pour handicapés</li> <li>➤ Distributeurs gratuits (Distribox de seringues, etc...)</li> <li>➤ Panneaux d'information et de plan de ville sans publicité</li> <li>➤ Panneaux administratifs</li> <li>➤ Œuvres d'art</li> <li>➤ Arceaux et auvents des stations de vélos mis gracieusement à la disposition du public</li> <li>➤ Ascenseurs pour personnes à mobilité réduite</li> <li>➤ Bateaux d'accès aux propriétés privées des riverains</li> </ul>	<p><b><u>Gratuit</u></b></p>

## Domaine public maritime

	Tarif journalier		Part variable	Caution
	Part fixe			
	½ journée	Journée		
Manifestations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général	<b><u>Gratuit</u></b>			
Manifestation à but lucratif	100 €	150 €	1,5 % du CA	2 000 €
Société commerciale	100 €	150 €	2,5 % du CA	2 000 €
Professionnel exerçant à titre libéral	100 €	150 €	2,5 % du CA	2 000 €
Autres organismes à but lucratif	100 €	150 €	2,5 % du CA	2 000 €

**Article 2 :** de préciser que :

- Toute redevance relative à l'occupation du domaine public doit être réglée avant l'installation sur le site d'occupation ;
- les permissionnaires dotés d'une autorisation annuelle ne peuvent prétendre au bénéfice de leur emplacement lors de manifestation ponctuelle, ni à aucune réduction de tarif.

**Article 3 :** d'autoriser le maire à fixer, par arrêté et a titre exceptionnel, l'exonération de redevance dans le cadre de manifestations ponctuelles et à l'initiative de la ville ou en partenariat avec d'autres établissements publics et privés.

**Article 4 :** d'annuler et de remplacer toutes les décisions relatives aux tarifications sur le domaine public par la présente délibération.

**Article 5 :** de charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*

*Délibération n° 9 en date du 1<sup>er</sup> février 2023*